

Commune de  
**CRISSIER**



**Rapport-préavis de la Municipalité  
au Conseil Communal**

**N° 30/2016-2021**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION  
POUR LA COUVERTURE MOBILE DE L'ARÈNE  
EXTÉRIEURE  
DE LA SALLE DE SPECTACLES DE CHISAZ**

**Date proposée pour la séance de commission  
d'étude du présent préavis :  
Mardi 21 novembre 2017 à 19h30  
Bâtiment administratif, salle Sorge**

**06 novembre 2017**

## Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **1. PRÉAMBULE**

La construction de la salle de spectacles de Chisaz et son arène ont été réalisées en 1967. Elles ont été en activité dès 1968. Dans les années 2000, une entrée vitrée est ajoutée.

Depuis sa construction, cet ouvrage a accueilli des centaines de spectacles et de manifestations, donc des milliers de personnes et représente une infrastructure phare de la commune de Crissier.

Pour continuer à développer cet emplacement, une nouvelle tente permettrait de garantir le fonctionnement par tous les temps.

La Municipalité a également relevé que les aménagements actuels ne répondent pas à la fréquentation toujours plus forte des manifestations et leurs exigences en termes de confort et qualité.

La vision de la Municipalité est d'offrir un réel lieu référentiel à la population crissiroise, ainsi, au terme d'une étude poussée, elle est en mesure d'engager un projet en vue de réaliser la couverture de l'arène extérieure de la salle de spectacles de Chisaz.

L'objet du présent préavis est la demande d'un crédit pour cette nouvelle construction temporaire et démontable pour l'hiver.

### **2. SITUATION ACTUELLE :**

La salle de spectacles de Chisaz appartient à un corps de bâtiment qui comprend une salle de gymnastique en sous-sol et ses annexes.

Elle est située sur la parcelle communale 667, n°ECA 929. (voir plan ci-après). Elle est attenante au Collège de l'établissement primaire du même nom.



Elle est cadastrée en zone d'utilité publique(UP) et selon les articles 142 et 143 du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions:

« Cette zone est réservée aux constructions, équipements et aménagements nécessaires aux diverses activités publiques ».

« Tout projet important de construction ou d'aménagement fera l'objet d'un plan partiel d'affectation. N'est pas soumis à cette obligation, l'édification de petites constructions, telles qu'édicule public, sous-station électrique, kiosque ».

L'emprise du projet se situe dans la partie nord de la salle de spectacles de Chisaz.

L'affectation proposée répondra aux exigences du règlement communal.

La salle de spectacles, qui prolonge le foyer (un office et un bar) accueille de très nombreuses manifestations et activités communales. Le Conseil communal connaît bien ces lieux car il y siège régulièrement.

Ces locaux sont également mis à disposition des écoles, des sociétés locales crissiroises et servent à d'autres activités reconnues par la Commune. Ils sont loués et proposés à des tiers le reste du temps.

Vu l'ampleur des manifestations qui s'y déroulent et l'exploitation intensive des lieux, il serait judicieux de pouvoir profiter également des extérieurs qui ne sont utilisés que de façon épisodique. La mise à disposition de ce nouvel espace offrirait une alternative en cas de grosse chaleur. Cela permettrait de pallier la baisse des locations en cette période estivale.

Il en ressort que les arènes ne sont pas optimisées. C'est pourquoi la Municipalité a été motivée à développer un projet en faveur des sociétés locales mais aussi de la population.

En effet, les nombreuses manifestations qui se déroulent dans la ville de Crissier pourraient se produire sur cette place en cas d'intempéries.

### **3. LES MANIFESTATIONS**

La fréquence (voir tableau ci-dessous) des grands rassemblements montre que cette nouvelle construction s'inscrit dans une perspective à long terme.

Toutes ces manifestations nécessitent une mise en œuvre importante d'une infrastructure parée contre une météo non clémente. Elles pourraient être déplacées sous ce futur couvert le cas échéant, si les organisateurs le souhaitent.

| <b>Libellés</b>                       | <b>Fréquence</b>     |
|---------------------------------------|----------------------|
| Promotions scolaires                  | Annuel début juillet |
| Fête de la musique                    | Annuel (21 juin)     |
| Blues Rules                           | Annuel               |
| Le marché du goût                     | Annuel en septembre  |
| Le marché aux fleurs                  | Annuel               |
| L'Abbaye                              | Chaque 3 ans         |
| Fête des Écoles                       | Chaque 3 ans         |
| Fête du 1 <sup>er</sup> août          | Annuel               |
| Divers anniversaires sociétés locales | Annuel               |
| Repas en plein air                    | Annuel               |
| Festicrissier                         | Annuel               |

### **4. L'APPEL D'OFFRES**

Plusieurs variantes ont été étudiées, après analyse, l'entreprise HPGasser Membranebau a répondu aux attentes du service patrimoine.

En effet, son concept architectural et technique respecte le périmètre de construction.

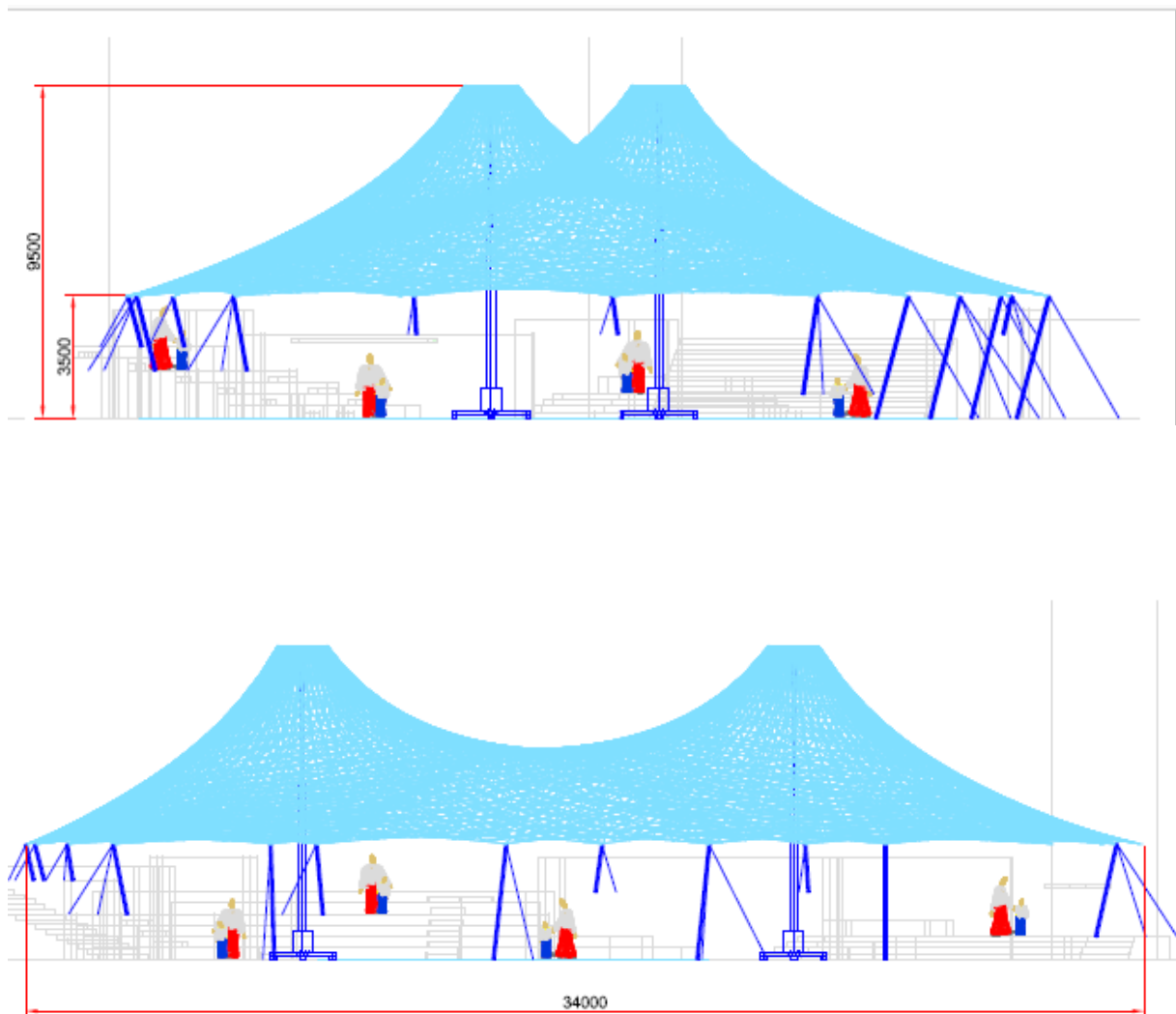
Le descriptif de construction tient compte des standards constructifs de ladite entreprise.

A noter que HPGasser Membranbau a réalisé l'installation devant l'hôtel de ville de Bussigny.

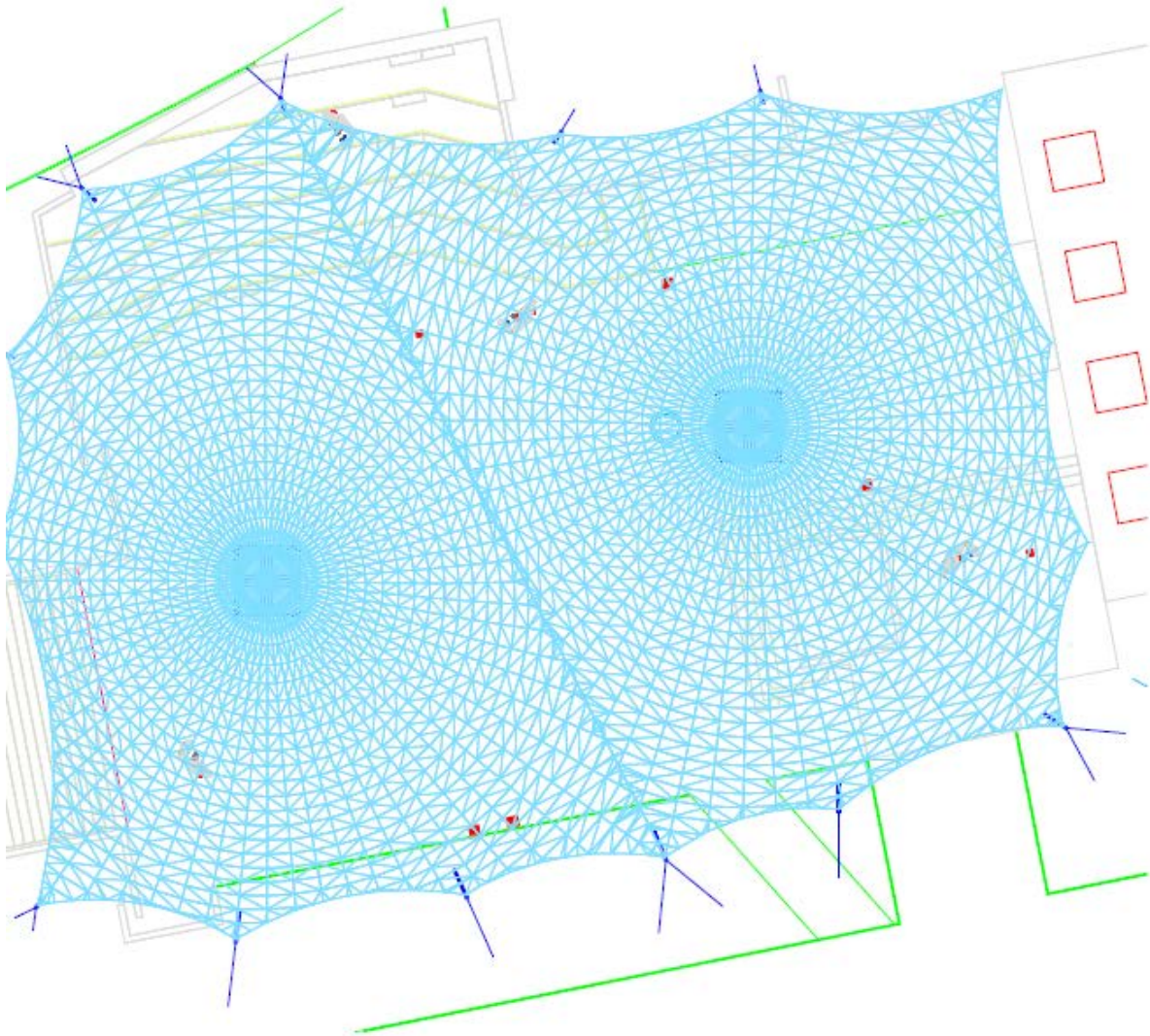
## 5. PROJET

L'environnement de l'arène de la salle de spectacles se prêtera très bien à recevoir les différents évènements.

Le projet consiste donc en la pose d'une tente hydraulique à deux mâts mobiles (voir élévations et plans ci-dessous):



Cette toile précontrainte d'environ 750 m<sup>2</sup>, que l'on nomme également membrane, est étanche aux précipitations, perméable à la lumière garantissant un éclairage naturel.



La durée de vie de cette membrane est de 20 ans.

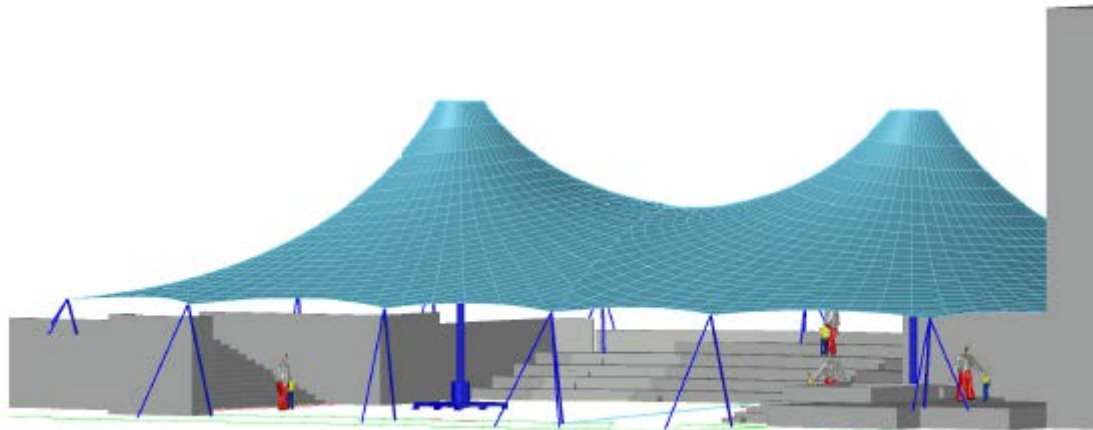
Elle couvrira une surface d'environ 690 m<sup>2</sup> des arènes.

Les dits mâts sont des structures hydrauliques avec pompe électrique qui permettent un montage et un démontage ne nécessitant pas de moyens de levage complémentaires.

L'objectif principal du projet est d'avoir une stabilité mécanique de l'ossature et une installation disponible de mai à octobre.

Des rideaux à l'ouest de cette structure complèteraient l'installation afin de garantir une protection efficace contre le mauvais temps.

En accord avec le service de la voirie, les plantations côtés « ouest » et « est » de l'arène seront donc aménagées différemment. Certaines végétations seront maintenues.



Le projet propose une membrane suspendue en vue de favoriser la relation entre la salle de spectacles et les extérieurs permettant ainsi le partage de l'espace public.

C'est une véritable zone de rencontre à caractère convivial et événementiel qui sera créée.

Le projet fera l'objet d'une enquête de minime importance de compétence municipale conformément au règlement communal.

Une coordination avec les services responsables engagés avec ces travaux assure la bonne planification entre les différents intervenants.

## 6. COÛT DU PROJET

Pour rappel, ce projet figure dans le plan quinquennal des investissements 2017-2021

Le coût estimé, basé sur l'offre de l'entreprise adjudicataire est le suivant :

| <b>Libellés</b>                                    | <b>Montant TTC</b> |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| Assurances                                         | 3'000.--           |
| Travaux préparatoires                              | 16'000.--          |
| Fondations, sondages (pour fondations et ancrages) | 110'000.--         |
| Installations de chantier                          | 5'000.--           |
| Aménagements massifs                               | 15'000.--          |
| Mâts périphériques +câbles de tension +membrane    | 320'000.--         |
| Alimentation électrique mâts y compris armoire     | 30'000.--          |
| Honoraires mandataires                             | 10'000.--          |
| Divers et imprévus                                 | 20'000.--          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>529'000.--</b>  |
| <b>TOTAL ARRONDI</b>                               | <b>530'000.--</b>  |

Il sera nécessaire de procéder à des sondages avant de connaître l'impact sur les collecteurs et infrastructures souterraines et leurs éventuelles modifications non chiffrées.

## 7. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS

Les frais relatifs à l'exploitation de cette structure communale sont les suivants :

| <b>Libellés</b>         | <b>Montant TTC</b> |
|-------------------------|--------------------|
| Démontage par HP Gasser | 5'000.--           |
| Eau, électricité        | 1'000.--           |
| Remontage par HP Gasser | 6'500.--           |
| <b>TOTAL</b>            | <b>12'500.--</b>   |

Il est prévu de fournir une assistance technique au service de la voirie pour le montage et le démontage de cette membrane.

Elle devra être entreposée dans un local de la commune qui permet l'accueil de l'équivalent de 30 m<sup>2</sup>. Une place dans le STPA sera aménagée.

## **8. CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

Un des évènements phare de Crissier en 2018 est l'Abbaye. C'est une association volontaire de tir « sportif » qui fut créée en 1846. Cette tradition vaudoise est fortement ancrée dans l'histoire de Crissier et doit être fêtée les 30 juin 2018, 1<sup>er</sup> juillet 2018 et 2 juillet 2018.

Il est également prévu l'organisation de la fête de la musique le 21 juin 2018 ainsi que l'anniversaire du FC Crissier du 22 au 24 juin 2018.

La planification du projet tient compte de ces émulations.

Début des travaux : février 2018

Fin des travaux : mai 2018

| <b>Plan des investissements 2017-2021</b>                                                                                                                   |                                                                                                                                                                               |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2017-2021 pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 600'000 |                                                                                                                                                                               |                          |
| <b>Total des investissements prévus de 2017 à 2021</b>                                                                                                      |                                                                                                                                                                               | <b>Fr. 98'350'000.00</b> |
| Divers préavis déjà votés                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                               | Fr. 7'844'000.00         |
| <b>Préavis en cours au 6.11.2017</b>                                                                                                                        |                                                                                                                                                                               |                          |
| <b>12/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Crédit construction réaménagement RC82 et création piste mixte de mobilité douce</b>                                                                                       |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 540'000.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>13/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Collège de la Carrière - Crédit de construction de l'extension du bâtiment scolaire</b>                                                                                    |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 3'350'000.00                                                                                                                                                              |                          |
| <b>14/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Mesures PGEE no 16 et 18 collecteur EC Crissier/Morges/Saugy Mesure PGEE 109 collecteur EU Mongevon - Crédit de construction</b>                                           |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 10'400'000.00                                                                                                                                                             |                          |
| <b>15/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Crédit d'étude pour la requalification de la route de Bois-Genoud</b>                                                                                                      |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 190'000.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>16/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Secteur Voirie - remplacement véhicule communal Meili 2000 (VM 7000)</b>                                                                                                   |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 280'000.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>17/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Crédit d'étude - requalification de la place Frédy Girardet</b>                                                                                                            |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 206'000.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>18/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Crédit d'étude pour l'aménagement du parc de la Mère sur la parcelle no 825</b>                                                                                            |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 288'000.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>20/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 8 - CFF/Forêt</b>                                                                                      |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 148'500.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>22/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Remplacement du contrôleur Carrefour "Arc en Ciel"</b>                                                                                                                     |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 115'000.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>24/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Crédit cadre éclairage public 2017-2021</b>                                                                                                                                |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 526'000.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>25/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Crédit de construction de l'unité E des Lentillières Nord</b>                                                                                                              |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 7'800'000.00                                                                                                                                                              |                          |
| <b>27/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Bâtiment administratif de Chisaz Réaménagement des étages et travaux divers</b>                                                                                            |                          |
|                                                                                                                                                             | Fr. 385'000.00                                                                                                                                                                |                          |
| <b>30/2016-21</b>                                                                                                                                           | <b>Crédit de construction pour la couverture mobile de l'arène extérieure de la salle de spectacles de Chisaz</b>                                                             | <b>Fr. 24'758'500.00</b> |
| Solde des investissements à voter selon plan 2017-2021                                                                                                      |                                                                                                                                                                               | Fr. 69'382'000.00        |
| Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2017-2021                                                                                           |                                                                                                                                                                               | Fr. 3'634'500.00         |
| <b>Plan de financement des investissements proposé</b>                                                                                                      |                                                                                                                                                                               |                          |
| Montant du crédit souhaité                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                               | <b>Fr. 530'000.00</b>    |
| Mode de financement                                                                                                                                         | Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement. |                          |
| Amortissement                                                                                                                                               | Ces investissements seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".                                               |                          |
| Charges de fonctionnement                                                                                                                                   | Le chapitre 7 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.                                                                                                        |                          |

## **CONCLUSIONS**

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- vu le rapport-préavis municipal n°30/2016-2021 du 6 novembre 2017 concernant une demande de crédit pour la construction d'une couverture mobile pour l'arène extérieure de la salle de spectacles de Chisaz,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis,

DECIDE

- d'accepter le préavis de la Municipalité pour une demande de crédit relative à la construction d'une couverture mobile pour l'arène extérieure de la salle de spectacles de Chisaz,
- d'accorder le crédit de Fr. 530'000.-- TTC, le mode de financement et l'amortissement selon les détails figurant dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 6 novembre 2017.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic

Le Secrétaire

S. Rezzo

D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer : Monsieur Laurent Bovay, Municipal